

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 22 mars 2013

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 109 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Michel AMBROSINO - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Jean-Louis BONAN - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Suzanne CENTINO - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - Claude DAUMERGUE - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - Gérard FERREOL - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Magali GARDE - Jean-Claude GAUDIN - Patrick GHIGONETTO - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Vincent GOMEZ - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - Yves MORAINÉ - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Gerard PEPE - Marie-José PEREZ - Gabriel PERNIN - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER - PERREAUT - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Pierre SEMERIVA - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUKHT - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Vincent GOMEZ - Jean-Pierre BERTRAND représenté par René CAMPIONI - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Patrick BORE représenté par Henri MATTEI - Pascal CHAIX représenté par Danielle MILON - Gérard CHENOZ représenté par Laure-Agnès CARADEC - Alain CROCE représenté par Joël DUTTO - Eric DI MECO représenté par Paul HUBAC - Samia GHALI représentée par Alexandre BIZAILLON - Roland GIBERTI représenté par Jean-Paul ULIVIERI - Gérard GRAUGNARD représenté par Antoine LORENZI - Michel ILLAC représenté par Frédéric OUNANIAN - Catherine JALINOT représentée par Myriam SALAH-EDDINE - Mourad KAHOUl représenté par Claude DAUMERGUE - Abdelwaab LAKHDAR représenté par Patrick MAGRO - Alain LAURENS représenté par René MALLEVILLE - Laurent LAVIE représenté par Guy PONTOUS - Eric LE DISSES représenté par Patricia COLIN - Corinne LEGAL représentée par Jean-François DENIS - Michel LO IACONO représenté par Jean BRUNEL - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Martine MATTEI représentée par Marc POGGIALE - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Jean MONTAGNAC représenté par René TAVERA - Renaud MUSELIER représenté par Xavier CACHARD - Sylvie NESPOULOUS représentée par Pierre SEMERIVA - Gilles PAGLIUCA représenté par Jean-Marc BENZI - Marie-Madeleine PANCHETTI représentée par Marie-Thérèse MINASSIAN - Benoît PAYAN représenté par Clément YANA - Claude PICCIRILLO représenté par Eugène CASELLI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Gérard SBRAGIA représenté par Robert HABRANT - Claude TORNOR représenté par Eric LEOTARD - Jean VIARD représenté par Bernard MOREL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Roland BLUM - Philippe CAMILLIERI - Jean-Marc CORTEGGIANI - Martine GOELZER - Gérard GUISSANI - Bernard JACQUIER - Laurence JOUANDON - Albert LAPEYRE - Jacqueline MAURIC - Jacques ROCCA SERRA - Henri RUGGERI - Philippe SAN MARCO - Christel SIMONETTI-ACHARD.

Signé le 22 Mars 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 25 mars 2013

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DTUP 007-131/13/CC

■ Approbation de l'affectation de la revalorisation de l'autorisation de programme relative à la réalisation de la ligne de Bus à Haut Niveau de Service entre le métro Bougainville et le Vallon des Tuves à St Antoine à Marseille (15 et 16ème arrondissements).

DIFRA 13/9518/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération DTUP 001-2283/10/CC du 1^{er} octobre 2010, le Conseil de Communauté a approuvé le projet de réalisation d'une ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) entre la station de métro Bougainville et Saint-Antoine (Vallon des Tuves) à Marseille (15^{ème} et 16^{ème} arrondissements).

En phase d'études, plusieurs éléments techniques nouveaux ont dus être intégrés. Il s'agit, d'une part, des évolutions de programme issues des observations de la population recueillies au cours des différentes phases de concertation (concertation préalable et enquête publique) et, d'autre part de contraintes techniques relevant, notamment de la compétence de la Ville de Marseille

Par délibération DTUP 001-110/12/CC du 13 février 2012, une autorisation de programme d'un montant de 28 000 000 euros a été affectée pour la réalisation des travaux. Elle intégrait le montant des travaux, les révisions de prix et le suivi des travaux.

L'itinéraire du BHNS suit l'axe de l'ancienne RN8 sur laquelle, certaines sections ne bénéficient pas de réseau d'assainissement pluvial. Or, un réseau pluvial est nécessaire afin de supprimer l'écoulement des eaux de pluie en surface. Par conséquent, le maître d'œuvre a intégré, dans le projet, la création d'un collecteur pluvial sur un linéaire d'environ 4 km ainsi que l'implantation d'avaloirs régulièrement espacés.

Par ailleurs, afin de lutter contre le stationnement illicite, d'améliorer la circulation des bus et d'assurer la surveillance des espaces publics, il a été décidé d'implanter des caméras de vidéo-protection sur le linéaire du BHNS, aux abords des noyaux villageois et dans les sites propres. Au total, une soixantaine de caméras sera installée sur l'axe.

L'ensemble des travaux relevant de la compétence communale seront entièrement remboursés par la Ville de Marseille au titre de la Convention de maîtrise d'ouvrage unique, soumise à l'approbation du Conseil de communauté de ce jour.

Par conséquent, afin de prendre en compte le coût de ces travaux, de leur suivi et des révisions de prix afférentes, il convient de revaloriser l'autorisation de programme à hauteur de 5 000 000 euros et de la porter à 33 000 000 euros.

La revalorisation de l'autorisation de programme correspondante est approuvée au Conseil de ce jour dans la délibération cadre relative aux opérations d'investissement prévues au budget primitif 2013.

Il convient dès lors, d'affecter la revalorisation de l'autorisation de programme correspondante.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Signé le 22 Mars 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 25 mars 2013

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 07 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération DTUP 001-2283/10/CC du 1er octobre 2010 relative à l'approbation du projet de réalisation d'une ligne de Bus à Haut Niveau de Service entre la station de métro Bougainville et Saint-Antoine (Vallon des Tuves) à Marseille (15ème et 16ème arrondissements) ;
- La délibération DTUP 001-110/12/CC du 13 février 2012 relative à l'affectation de l'autorisation de programme.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est nécessaire d'affecter la revalorisation de l'autorisation de programme relative aux travaux de la ligne de Bus à Haut Niveau de Service entre la station de métro Bougainville et le Vallon des Tuves à St Antoine pour couvrir la part des travaux relevant des compétences de la Ville de Marseille

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée l'affectation de la revalorisation de l'autorisation de programme, relative aux travaux de la ligne de Bus à Haut Niveau de Service entre la station de métro Bougainville et le Vallon des Tuves à St Antoine pour un montant de 5 000 000 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal sous le Numéro d'opération : 2012/0002 - Natures : 2031/2315/2033 (Travaux compétence MPM) Nature : 4581 (Compte de tiers pour les travaux pour le compte de la Ville de Marseille) - Fonction : 822 - Sous-Politique : C 311.

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établit comme suit :

Année 2013 :	17 000 000 euros
Année 2014 et suivants:	16 000 000 euros

Article 3 :

Les recettes seront constatées au budget principal sous le Numéro d'opération 2012/00002 – Natures : 1321/1322/1323 (Recettes liées aux dépenses de la compétence de la Communauté urbaine) – Compte de tiers 4 (remboursement des dépenses engagées pour le compte de la Ville de Marseille) – Fonction : 822 Sous-Politique : C311.

Signé le 22 Mars 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 25 mars 2013

Article 4 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union européenne, l'Etat, le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur, le Conseil Général des Bouches-du-Rhône, les communes membres de Marseille Provence Métropole, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, pour la réalisation de cette opération.

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée
Aux Transports

Marie-Louise LOTA

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer les transports urbains et
périurbains

André MOLINO

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI